

*Marque de Farge. Son parrain a été Louis Jacquelot, écuyer seigneur de-Chante Merle, tenu à sa place sur les fonds baptismaux par Gabriel Dumont. A été sa marraine d<sup>elle</sup> Françoise Perrin de Pressy, sœur du susdit enfant, et a signée avec moy ladite marraine et non ledit Dumont pour ne le sçavoir enquis.*

Signé : F. DENEUFVILLE

Curé d'Anzy-le-Duc. »

Nous ne voulons pas, pour l'instant, refaire la biographie du comte de Précy : nous nous bornerons à joindre, à l'acte qui précède, l'extrait des registres de l'état civil de Marcigny, où il mourut dans un âge avancé :

« Du vingt-six août mil huit cent vingt, heure de neuf du matin, acte de décès de M. Louis-François Perrin, comte de Précy, époux de M<sup>me</sup> la comtesse Jeanne-Marie Chavanne de Beaugrand, lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, âgé de soixante-dix-huit ans, né à Anzy-le-Duc, demeurant à Marcigny, décédé le jour d'hier, à sept heures du soir, en son domicile, fils de feu François Perrin, écuyer, demeurant à son décès à Semur, et de feu Marguerite Marque de Farge, demeurant aussi à son décès au dit Semur.

« Le présent acte a été rédigé sur la déclaration à moi faite par M. Gilbert-Claude Cudel de Moncolon, chevalier de Saint-Louis, âgé de cinquante-un ans, neveu du défunt, demeurant à Marcigny, et par M. Joseph Berchoux, propriétaire au même lieu, âgé de cinquante-neuf ans, aussi neveu du défunt. Lecture faite, etc... »

Disons, en terminant, que l'on croit généralement que